



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 10-2021

AU CONSEIL COMMUNAL

Réouverture de la garderie *Les Chattons* dotée de 49 places, dont 29 places à disposition de Renens et du Réseau Renens-Crissier

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission:

Lundi 29 novembre 2021, à 20h00,

Garderie *Les Chattons*, chemin de la Roche 1-3, 1020 Renens

Préavis déposé au Conseil communal le 11 novembre 2021

PRÉAVIS N° 10-2021

Réouverture de la garderie *Les Chattons* dotée de 49 places,
dont 29 places à disposition de Renens et du Réseau Renens-Crissier.

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	DÉMARCHES ENTREPRISES	2
2.1	Recherche d'exploitants privés.....	2
2.2	Recherche de partenaires « placeurs »	2
3	ELABORATION DU PROJET.....	3
3.1	FAJE – Conditions de subventionnement – aide au démarrage.....	4
3.2	Exploitant privé - Proposition DGCS.....	4
4	VALIDATION DES CHOIX DE GESTION PAR LE GROUPE DE TRAVAIL.....	4
4.1	Choix de l'exploitant.....	4
4.2	Attribution des places	5
4.3	Ressources humaines.....	5
4.4	Evaluation des besoins en place.....	6
4.5	Evolution du nombre de places préscolaires	6
4.6	Evolution du taux de couverture préscolaire.....	6
5	Financement et budget	7
5.1	Raison sociale de l'exploitant	7
5.2	Budget d'investissement.....	7
5.3	Budget d'exploitation 39 places - Première phase - 2022.....	7
5.4	Budget d'exploitation 49 places, Seconde phase - 2023.....	8
5.5	Répartition du Budget d'exploitation entre partenaires 49 places et 39 places.	8
5.6	Financement des places DGCS	8
5.7	Incidences financières.....	9
6	Enjeux liés projet.....	9
7	Garantie du fonctionnement par Conventions	10
7.1	Convention entre l'association pop e poppa, les Villes de Renens et Prilly et la DGCS.....	10
7.2	Convention entre l'association pop e poppa et le Réseau Renens-Crissier	10
7.3	Convention entre l'association pop e poppa et le Réseau AJENOL	10
7.4	Convention sur le bail à loyer.....	10
8	Conclusion de la Municipalité.....	11

Renens, le 1^{er} novembre 2021

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1 Préambule

Par l'intermédiaire de parents de la garderie *Les Chattons* cherchant en urgence une place pour leurs enfants, le Service Enfance-Cohésion sociale (ECS) a appris la fermeture de cette garderie au 31 juillet 2020. L'information, parvenue au service le 27 mai, a été relayée auprès de la Municipalité lors de sa séance du 15 juin 2020. La Municipalité a pu prendre connaissance des conditions de fermeture de la garderie *Les Chattons*, sise chemin de la Roche 1-3 à Renens, et a mandaté le Service ECS pour proposer une ou des alternatives à cette fermeture. Le service a eu pour mission d'étudier une reprise de la garderie par la Ville ou par des entités privées intéressées, et d'en évaluer les coûts pour Renens.

Concernant le même sujet, lors du Conseil communal du 25 juin 2020, Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli a déposé une interpellation intitulée « Fermeture d'une garderie à Renens ». La réponse apportée au Conseil communal lors de la séance du 8 octobre 2020 précisait qu'un mandat a été donné par la Municipalité au Service ECS pour rechercher des solutions qui permettraient à la garderie *Les Chattons* de rouvrir ses portes.

2 DÉMARCHES ENTREPRISES

2.1 Recherche d'exploitants privés

Des contacts ont été pris avec deux garderies privées, soit:

- l'association pop e poppa, l'ancien exploitant de la garderie *Les Chattons* sous mandat de la propriétaire des locaux;
- M. Christian Dubuis, Directeur de deux crèches privées au Mont-sur-Lausanne (garderies *Matt & Matic* et *Ludo & Duc*).

Au vu du climat d'incertitude créé par la pandémie, aucun des deux exploitants n'imaginait une réouverture de la garderie sans l'achat, si ce n'est de l'ensemble, d'au moins une partie des places d'accueil par la Ville de Renens.

2.2 Recherche de partenaires « placeurs »

Il est vite apparu que, pour rendre le projet de reprise viable, un engagement de la Ville était indispensable. En effet, bien que le manque de places d'accueil préscolaire, notamment en nurserie soit suffisamment important à Renens pour justifier la reprise de cette garderie par la Ville, partir seul dans ce projet représentait toutefois un coût important. Et ce d'autant que cette reprise n'était pas intégrée dans la planification en matière d'accueil de jour des enfants - AJE préscolaire et parascolaire 2016-2021 (préavis N° 24-2017). C'est pourquoi le service a envisagé une reprise avec un ou plusieurs partenaires, permettant à la fois de préserver ce lieu d'accueil aménagé et de développer de nouveaux partenariats.

En fonction de la localisation de la garderie et de contacts antérieurs du Service ECS avec le Canton, trois partenaires potentiellement « placeurs » ont été approchés:

- la Commune de Prilly, respectivement le Réseau d'accueil de jour du nord-ouest lausannois (AJENOL);
- la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) via la Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS) du Canton – Pôle appui social et orientation (PASO);
- la société SICPA, située proche de la garderie.

Si l'entreprise SICPA a décliné la proposition, les deux autres partenaires institutionnels se sont montrés intéressés.

3 ELABORATION DU PROJET

Une première séance a été organisée en décembre 2020 par le Service ECS. Elle réunissait des représentants de la DIRIS et du secteur Enfance de Prilly (également responsable opérationnel du Réseau AJENOL). Cette occasion a permis de présenter un état des lieux, l'idée d'une collaboration entre ces trois partenaires pour se répartir les places disponibles, et les premières estimations financières des coûts d'exploitation. Plusieurs variantes ont ainsi été exposées et discutées.

D'un point de vue opérationnel, le besoin de places est conséquent tant pour les Réseaux Renens-Crissier que pour l'AJENOL et la DGCS. Forts de ce constat et de la volonté manifeste de collaboration des différents représentants, il a été convenu que la Commune de Prilly comme la DGCS devaient préciser leur « achat » en nombre de places. Pour continuer l'élaboration de ce projet, leur engagement devait être ferme sous réserve des divers processus de validation interne à leurs organisations. De son côté, le Service ECS devait s'assurer de la mise à disposition des locaux par sa propriétaire, ainsi que préciser le budget et le fonctionnement possible du dispositif.

Cette première phase de confirmation des engagements a été relativement longue, et des échanges et négociations de la part du Service ECS ont été nécessaires. Ces négociations ont porté sur l'opportunité de ce lieu pour les missions respectives, mais aussi la cohabitation de plusieurs entités différentes, respectivement de publics différents. Elles ont été fructueuses, ont renforcé le partenariat institutionnel et chacun des partenaires s'est engagé. La propriétaire des locaux s'est également engagée, comprenant les enjeux d'un projet public, de même que ses contraintes.

Les engagements suivants ont été confirmés par courrier:

- la DGCS s'est engagée pour l'achat de 10 places;
- la Ville de Prilly pour l'achat de 10 places, sous réserve d'une validation de la part du Conseil communal;
- la propriétaire, Mme Guyot, s'est engagée à garder la garderie à disposition du projet jusqu'au 30 novembre 2021.

En raison des besoins en personnel d'encadrement, une place en nurserie coûte près du double d'une place dans le groupe des moyens. C'est pourquoi, les places par partenaires ont également été attribuées en fonction des catégories d'âge:

- DGCS - 10 places, soit 3 places dans le groupe des bébés - 3 places dans le groupe des trotteurs - 4 places dans le groupe des moyens - Places bloquées et réservées exclusivement aux bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI);
- Prilly - 10 places, soit 4 places dans le groupe des bébés - 3 places dans le groupe des trotteurs - 3 places dans le groupe des moyens;
- Renens – Crissier – 29 places, soit 8 places dans le groupe des bébés - 8 places dans le groupe des trotteurs - 13 places dans le groupe des moyens;
- Places flexibles +1/-1 entre Prilly et Renens, pour faciliter les placements.

D'autres points très techniques, mais néanmoins importants ont été traités. La difficulté étant de faire cohabiter des concepts de gestion différents dans un même lieu, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a été approchée.

3.1 FAJE – Conditions de subventionnement – aide au démarrage

Afin de s'assurer l'obtention des subventions ordinaires de la FAJE, plusieurs échanges avec la secrétaire générale, Mme Lacoste, ont eu lieu. Pour que les places soient subventionnées, il faut notamment que:

- les places soient à disposition d'un Réseau (elles ne peuvent donc pas être seulement à disposition d'une commune);
- les parents soient soumis aux tarifications de leur réseau de résidence (deux réseaux/deux tarifs).

Ces échanges ont permis de clarifier l'organisation future de la gestion de la garderie *Les Chattons*.

Concernant l'aide au démarrage, dans la mesure où la garderie existait déjà et qu'elle est exploitable de suite, sans investissement, tout au plus une aide partielle de la FAJE peut être espérée. Au niveau de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), il sera difficile d'obtenir une quelconque subvention.

3.2 Exploitant privé - Proposition DGCS

Le Canton collabore déjà avec l'Institution pour l'enfance de Martigny à Lausanne, garderie privée gérée par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ), dans un projet relativement similaire. Le Canton a donc mis en relation le Service ECS avec le CVAJ, ce qui a donné des échanges très intéressants et des pistes de réflexion sur le fonctionnement futur de la structure *Les Chattons*. Néanmoins, pour des raisons d'organisation interne et de surcharge de travail, notamment suite à l'arrivée d'un nouveau Directeur ayant pris ses fonctions en été 2021, le CVAJ a décliné l'offre de gérer la garderie.

4 VALIDATION DES CHOIX DE GESTION PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

Une dernière séance de travail avec les partenaires « placeurs » a été organisée le 23 août 2021, pour finaliser les choix de gestion et les conditions de démarrage du projet.

4.1 Choix de l'exploitant

Le Service ECS a les compétences métiers pour gérer des structures d'accueil collectif de la petite enfance. En ce sens, il pourrait être l'exploitant de la garderie *Les Chattons*. Tous les partenaires placeurs, y compris la Direction d'ECS, auraient été rassurés sur la qualité de l'accueil sous l'égide communale. Cependant, ce projet, avec trois partenaires différents, est complexe. Par ailleurs, l'organisation administrative actuelle du Service ECS pour la gestion des lieux d'accueil arrive à ses limites d'expansion.

Aussi, l'alternative d'une garderie privée, répondant à des exigences fixées par les partenaires placeurs, mérite d'être testée. Ce modèle sera évalué annuellement avec la possibilité pour la Ville de mettre un terme à ce partenariat. En ce sens, seule pop e poppa a rapidement donné les garanties d'une adaptabilité du modèle de gestion voulu par les partenaires.

En conclusion, le choix de l'exploitant s'est porté sur l'association pop e poppa, qui a montré sa capacité à s'adapter aux exigences fixées, notamment:

- l'application des directives et barèmes des Réseaux;
- l'adhésion et l'application de la charte d'accueil de jour de l'enfance du Réseau Renens-Crissier;
- l'application de la Convention collective de travail des centres d'accueil de jour de l'enfance Vaud;
- la participation de la direction de la garderie *Les Chattons* au réseau Enfance de la Ville de Renens, ainsi qu'aux différentes séances, réunions ou manifestations organisées par le secteur Enfance de la Ville.

Le choix de l'exploitant étant partagé par les partenaires, il faudra néanmoins veiller à la qualité de la prestation, et à la bonne intégration des situations RI placées par la DGCS. En cas de renoncement ou de résiliation du contrat de collaboration avec pop e poppa, il est important d'ores et déjà de garantir la continuité de la prestation. Ce cas de figure implique une probable reprise de l'activité par la Ville de Renens.

4.2 Attribution des places

L'accès aux places est déterminé par les critères des Réseaux Renens-Crissier et AJENOL, s'agissant de leur périmètre territorial. Pour le DGCS, l'accès aux places RI doit être ouvert à tous les bénéficiaires du Canton. Néanmoins, il a été convenu que les bénéficiaires RI habitant les Réseaux Renens-Crissier et AJENOL seront prioritaires. Les conditions de financement particulières seront définies dans le chapitre prévu à cet effet.

Afin de bénéficier des subventions FAJE pour les places RI, hors réseaux Renens-Crissier et AJENOL, les parents concernés seront soumis aux conditions de facturation du Réseau Renens-Crissier. La DGCS en assumera néanmoins l'entier des coûts.

Les places RI à disposition de la DGCS seront à leur seule disposition afin d'être disponibles en tout temps. En effet, il s'agit de répondre à des besoins de placement souvent urgents, qui ne peuvent être planifiés des mois à l'avance.

Les places des réseaux seront attribuées par les réseaux, selon leurs critères de priorités et en fonction de leur liste d'attente. En cas de bonne collaboration avec pop e poppa, une délégation de compétence est envisageable.

Les réseaux ont néanmoins déjà convenu qu'ils veilleraient à l'équilibre socio-économique des familles fréquentant la garderie *Les Chattons*, dans leurs choix de placement.

4.3 Ressources humaines

Le mandat de gestion de la garderie *Les Chattons* étant confié à l'association pop et poppa, les besoins du Service ECS en ressources humaines seront limités. Il s'agira de la gestion de la liste d'attente avec l'attribution des places, du calcul du revenu déterminant et de la procédure de refacturation. A cette fin, le secrétariat administratif du Secteur Enfance devra être renforcé d'un 0.1 EPT.

Le contrôle de la gestion de la garderie (budget, comptes, subventions FAJE, application des directives, qualité d'accueil, relation avec les partenaires et éventuelle gestion de conflit avec parents) sera quant à lui assumé par le Service ECS.

4.4 Evaluation des besoins en place

Au 6 septembre 2021, la liste d'attente concernant les enfants de Renens comportait 273 demandes actives, dont 200 n'avaient pas été satisfaites dans les délais souhaités par les parents. Si pour les parascolaires, les premières priorités ont pu être très largement satisfaites, ce n'est pas le cas des préscolaires, notamment des Bébés et des Trotteurs.

Ainsi, pour répondre au plus fort de la demande, il faudrait 79 places supplémentaires d'accueil préscolaire. C'est un nombre brut, sans confirmation des besoins des parents, et sans application de priorité d'accès. L'expérience montre que lorsque l'on contacte les parents, les besoins ne correspondent pas toujours aux priorités, et les parents limitent voire abandonnent l'inscription quand le placement devient possible.

Dans ces conditions et pour ménager les finances publiques, un démarrage à 39 places semble un bon compromis entre une efficacité de l'utilisation des locaux, les moyens à disposition et une économie sur l'encadrement éducatif. Dans un premier temps, il s'agira de n'ouvrir qu'un groupe de moyens au lieu de deux. Pour le Réseau Renens-Crissier, le nombre de places disponibles se monterait à 19, soit 8 places dans le groupe nurserie, 8 places dans le groupe des trotteurs et 3 places dans le groupe des moyens. Cette composition est idéalement complémentaire à celle du Centre de Vie Infantile (CVI) *Les Globe-Trotteurs* offrant 34 places préscolaires, mais aucune en nurserie.

Une relation particulière entre la garderie *Les Chattons* et le CVI *Les Globe-Trotteurs* sera établie, pour assurer la continuité de l'accueil dans le Réseau.

4.5 Evolution du nombre de places préscolaires

Evolution du nombre de places à disposition des habitant.e.s de la Ville de Renens, y compris les places de la garderie du Foyer *Sainte-Famille* et 15 places de la garderie des Baumettes.

	Nurserie 4 à 18 mois	Trotteurs 18 à 30 mois	Moyens 30 mois à 4 ans (école)	Total préscolaire
Etat au 01.08.2021 Ville de Renens	25	46	86	157
Places garderie <i>Les Chattons</i> à disposition de Renens	8	8	13	29
Statistique avec la garderie <i>Les Chattons</i>	33	54	99	186
<i>Avec les projets à l'étude Renens Horizon 2030</i>	<i>73</i>	<i>82</i>	<i>129</i>	<i>284</i>

4.6 Evolution du taux de couverture préscolaire

Le taux de couverture est le ratio entre le nombre d'enfants d'une catégorie d'âge et le nombre de places d'accueil à disposition. Exemple, s'il y avait 100 enfants en âge de fréquenter la nurserie à Renens pour 10 places à disposition, le taux de couverture en nurserie serait de 10%.

Taux de couverture en %	Enfants 0-2 ans	Enfants 2-4 ans	Total préscolaire
Statistique 2020 ensemble des Réseaux VD	20%	27%	23%
Statistique 2020 Réseau Renens-Crissier	16%	24%	19%
Statistique au 01.08.2021 Ville de Renens	15%	27.5%	20%
Statistique avec la garderie <i>Les Chattons</i>	19%	31.6%	24%
<i>Projets à l'étude Renens Horizon 2030</i>	<i>28%</i>	<i>34.6%</i>	<i>31%</i>
Evaluation 2018 - FAJE Horizon 2025-2030			40%

Le calcul du taux de couverture de la Ville de Renens comprend les places en garderie du Foyer *Sainte-Famille* et 15 places de la garderie des Baumettes.

Une projection des besoins en matière de places d'accueil des enfants dans le Canton de Vaud dans les 5 et 10 ans à venir a été réalisée en 2018 par la FAJE, en tenant compte des caractéristiques des besoins de chaque Réseau (étude de MicroGIS et Evaluanda). Cette étude est disponible sur le site de la FAJE:

<https://faje-va.ch/les-besoins-en-places-daccueil-a-horizon-2025-2030-une-etude-de-microgis-sa-et-du-bureau-evaluanda/>

5 **Financement et budget**

5.1 **Raison sociale de l'exploitant**

Comme expliqué ci-dessus, aucun exploitant privé n'a voulu ou pu prendre le risque économique de partir sans subventions communales tout en se soumettant aux exigences des réseaux.

Le projet de réouverture s'est donc tourné vers un modèle économique de couverture du déficit, à l'instar de la garderie et UAPE du Foyer *Sainte-Famille*.

5.2 **Budget d'investissement**

La garderie a été refaite complètement et son mobilier intégralement changé en 2018. La propriétaire s'est engagée à mettre à disposition du futur exploitant l'entier de l'équipement, ce qui représente une économie substantielle de plusieurs dizaines de milliers de francs, voire beaucoup plus si les locaux étaient à l'état brut. La composition des groupes correspondant aux besoins des réseaux, avec notamment 15 places en nurserie, aucun investissement important ne sera à priori nécessaire pour le démarrage du projet.

5.3 **Budget d'exploitation 39 places - Première phase - 2022**

Dans la première phase à 39 places, les charges et revenus ont été calculés comme suit par pop e poppa:

	pop et poppa
Charges brutes	1'431'600.- CHF
Subventions FAJE	305'400.- CHF
Participation parents	296'400.- CHF
Charges nettes (déficit)	829'800.- CHF

5.4 Budget d'exploitation 49 places, Seconde phase - 2023

Dans sa capacité maximale de 49 places, les charges et revenus ont été calculés comme suit par pop e poppa :

	pop et poppa
Charges brutes	1'655'500.- CHF
Subventions FAJE	348'500.- CHF
Participation parents	387'500.- CHF
Charges nettes (déficit)	919'500.- CHF

L'ouverture des 10 places restantes est prévue pour 2023, mais en cas de besoin avéré, il est envisageable d'ouvrir ces places à partir d'août 2022. Dans tous les cas, l'ouverture des 10 places sera planifiée en fonction des besoins avérés.

5.5 Répartition du Budget d'exploitation entre partenaires 49 places et 39 places.

Le tableau ci-dessous tient compte de la différence de coût selon le type de place achetée par chaque partenaire.

39 places	Total	Renens-Crissier 19 places	AJENOL 10 places	DGCS 10 places
Charges brutes	1'431'600.- CHF	715'800.- CHF	364'700.- CHF	351'100.- CHF
Subventions FAJE	305'400.- CHF	152'700.- CHF	77'800.- CHF	74'900.- CHF
Participation des parents	296'400.- CHF	172'900.- CHF	91'000.- CHF	32'500.- CHF
Charges nettes (déficit)	829'800.- CHF	390'200.- CHF	195'900.- CHF	243'700.- CHF

49 places	Total	Renens-Crissier 29 places	AJENOL 10 places	DGCS 10 places
Charges brutes	1'655'500.- CHF	956'100.- CHF	361'500.- CHF	337'900.- CHF
Subventions FAJE	348'500.- CHF	201'300.- CHF	76'100.- CHF	71'100.- CHF
Participation des parents	387'500.- CHF	264'000.- CHF	91'000.- CHF	32'500.- CHF
Charges nettes (déficit)	919'500.- CHF	490'800.- CHF	194'400.- CHF	234'300.- CHF

La différence de charges brutes par place s'explique principalement en raison de la proportion différente des besoins en personnel selon l'âge des enfants. Pour faciliter la comparaison des déficits à charges des partenaires, la participation des parents aux places AJENOL et DGCS a été calculée selon les barèmes du Réseau Renens-Crissier.

5.6 Financement des places DGCS

Actuellement les bénéficiaires du RI ont le droit d'obtenir une place d'accueil, pour autant qu'ils suivent un programme d'insertion, ou une autre mesure nécessitant un placement de leurs enfants. Un placement peut également être accordé pour d'autres raisons, à savoir socialisation de l'enfant, maladie du parent, etc.

Par l'intermédiaire du Centre social régional (CSR) le Canton ne prend en charge que la facturation faite aux parents. Les parents concernés ayant un revenu déterminant correspondant au minimum du barème de tarification, il en ressort que par l'intermédiaire des parents, le Canton ne finance que 12% de coût réel de la place après déduction des subventions FAJE.

Après négociation avec la DGCS, et uniquement pour les places de la DGCS à la garderie *Les Chattons* (places RI), il a été convenu:

- du maintien d'une facturation aux parents (qui sera prise en charge par le CSR);
- d'une répartition du déficit entre partenaires après participation des parents, soit:
 - enfants avec parents bénéficiaires du RI domiciliés sur les Réseaux Renens-Crissier et Ajenol - 40% Réseau / 60% DGCS;
 - enfants avec parents bénéficiaires du RI domiciliés hors des Réseaux Renens-Crissier et Ajenol 100% DGCS.

Partant du principe qu'une moitié des places DGCS sera attribuée à des bénéficiaires RI habitant la Commune de Renens, il faudra tenir comptes des coûts supplémentaires que cela représente.

Déficit 5 places DGCS	Déficit à charge DGCS 60%	Déficit à charge Renens 40%
121'900.- CHF	73'100.- CHF	48'800.- CHF

5.7 Incidences financières

En fonction des budgets ci-dessus, l'augmentation des charges nettes d'exploitation pour la Commune de Renens est estimée à CHF 539'600.- par an (places Renens CHF 490'800.- + participation places DGCS CHF 48'800.-), correspondant à 49 places, dont 29 à disposition du Réseau Renens – Crissier.

Pour la 1^{re} phase à 39 places, l'augmentation des charges nettes d'exploitation pour la Commune de Renens est estimée à CHF 439'000.- par an (places Renens CHF 390'200.- + participation places DGCS CHF 48'800.-), correspondant à 39 places, dont 19 à disposition du Réseau Renens-Crissier.

A ces charges s'ajoutent le 0.1 EPT de secrétariat à la section Enfance, pour un montant estimé à CHF 10'000.- de charges annuelles.

La date d'ouverture de la garderie est dépendante du processus de recrutement du personnel. Elle est envisagée au mieux au 1^{er} mars 2022, avec 39 places. La création des 10 places supplémentaires sera fixée en fonction des besoins avérés, au mieux en août 2022. Le budget 2022 figurant dans les conclusions du préavis correspond à une année complète de financement dans sa capacité maximale, sachant que pour la première année de fonctionnement, il sera inférieur à ce montant.

En résumé, le budget 2022 est le suivant:

- CHF 539'600.-, imputés au compte N° 7100.3655.22 - Participation Renens au déficit de la garderie *Les Chattons*;
- CHF 10'000.-, imputés aux comptes N°s 7100.3011.00 à 7100.3050.00 - Traitements du personnel fixe, allocations et cotisations patronales.

Total du budget 2022 demandé CHF 549'600.-.

6 Enjeux liés projet

Bien que les probabilités d'être confronté à une ou des situations remettant en cause la réouverture ou l'exploitation de la garderie *Les Chattons* telles que présentées soient faibles, elles existent quand même:

- la propriétaire s'est engagée jusqu'à fin novembre pour une prise de décision ferme pour la reprise des locaux. En cas de report de validation du projet par la Commune de Renens et ses partenaires, plus aucune garantie n'est donnée sur la disponibilité des locaux;

- si l'engagement de la DGCS est déjà validé, l'engagement de la Commune de Prilly doit encore être validé par son Conseil communal. En cas de refus, est-ce que le projet est abandonné, ou est-ce que la Ville de Renens est prête à reprendre les 10 places ? La plus-value représenterait un montant avoisinant CHF 196'000.- de charges nettes par an. Il est aussi possible que la garderie garde ses 39 places, dont dix pour le canton, et que l'augmentation à 49 se fasse ultérieurement;
- si l'exploitation de la garderie confiée à pop e poppa ne donne pas entière satisfaction, une reprise à moyen terme par la Commune de Renens sera nécessaire aux conditions de la Ville de Renens.

7 Garantie du fonctionnement par Conventions

La pérennité de fonctionnement de la garderie nécessitera la signature de plusieurs conventions. Ces diverses conventions seront liées, car elles forment un tout permettant au projet d'exister.

7.1 Convention entre l'association pop e poppa, les Villes de Renens et Prilly et la DGCS

Afin de fixer les conditions de gestion de la garderie comprenant les conditions d'accueil, la fixation et la validation du budget et des comptes annuels, la prise en charge du déficit et le nombre de places achetées par partenaire, une convention sera signée entre les différents partenaires « placeurs » et pop e poppa. Elle confiera notamment au Service ECS de la Ville de Renens de veiller au contrôle et à la bonne gestion de la garderie.

7.2 Convention entre l'association pop e poppa et le Réseau Renens-Crissier

Une convention de partenariat entre le Réseau Renens-Crissier et pop e poppa sera établie sur le modèle déjà existant avec les autres partenaires du Réseau. Elle permettra d'assurer une équité de traitement des parents par l'application des directives du Réseau Renens-Crissier, et d'obtenir les subventions de la FAJE.

7.3 Convention entre l'association pop e poppa et le Réseau AJENOL

Le Réseau AJENOL étant assujéti aux mêmes directives de subventionnement de la FAJE, une convention de partenariat entre le Réseau AJENOL et pop e poppa sera établie.

7.4 Convention sur le bail à loyer

Une convention tripartite sera établie entre le bailleur, l'association pop e poppa et la Municipalité de Renens. Elle aura pour but de garantir qu'en cas de résiliation du contrat de collaboration entre la Ville de Renens et l'association pop e poppa, et ce quelle qu'en soit la raison, que les locaux de la garderie *Les Chattons* restent à disposition de la Ville de Renens. Elle garantira aussi au bailleur la reprise des locaux par la Ville de Renens en cas de départ de l'association pop e poppa.

Le bail à loyer actuel est fixé à CHF 72'000.- de loyer net, et à CHF 6'960.- de charges (acompte chauffage, eau chaude et frais accessoires), soit un total de CHF 78'960.-. La surface louée représente environ 322 m², soit CHF 245.-/m²/an, charges comprises.

8 Conclusion de la Municipalité

La réouverture de la garderie *Les Chattons* représente une opportunité à plusieurs titres:

- elle permet à la Ville de Renens de disposer d'une garderie en excellent état, avec un équipement neuf, sans aucun investissement préalable;
- elle complète l'offre d'accueil collectif de jour des enfants de la Ville de Renens et du Réseau, dans les tranches d'âges où le besoin se fait le plus ressentir;
- elle perméabilise les frontières entre Renens et Prilly qui sont souvent incomprises des parents qui perdent leur place pour un déménagement dans un logement voisin de parfois quelques mètres;
- elle permet de mettre en place et de tester un modèle de collaboration à petite échelle, avec la Commune de Prilly et son réseau l'AJENOL. Cette expérience sera très utile lors du développement du quartier de Malley et de l'élaboration du projet de nouvelles structures d'accueil de jour;
- elle ouvre une collaboration avec la DGCS pour permettre aux bénéficiaires du RI de suivre une mesure ou un programme de réinsertion au pied levé. Cela occasionne un avantage financier pour la Commune de Renens grâce à l'instauration d'une couverture du déficit de 60% par la DGCS, alors que rien n'existe actuellement;
- elle permet à la Ville de Renens, de tester la collaboration avec un exploitant privé ayant pour seule vocation la gestion de structures d'accueil, soit de diversifier ses modèles de gestion.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 10-2021 de la Municipalité du 1^{er} novembre 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE, les charges supplémentaires au budget 2022, inhérentes à l'achat, à terme, de 29 places à la garderie *Les Chattons*, correspondant à un montant total de **CHF 549'600.-**, dont CHF 539'600.- à imputer au compte N° 7100.3655.22 - Participation Renens au déficit de la garderie *Les Chattons*, et CHF 10'000.- à imputer aux comptes N°s 7100.3011.00 à 7100.3050.00 - Traitements du personnel fixe, allocations et cotisations patronales;

PREND ACTE que soient portées au budget 2023 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, à imputer au compte N° 7100.3655.22 - Participation Renens au déficit de la garderie *Les Chattons* et aux comptes N°s 7100.3011.00 à 7100.3050.00 - Traitements du personnel fixe, allocations et cotisations patronales;

ACCEPTE qu'en cas de fin de collaboration avec l'association pop e poppa, la Municipalité de Renens s'engage par convention à reprendre le bail à loyer des locaux de la garderie *Les Chattons*, sis au chemin de la Roche 1-3 à 1020 Renens.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} novembre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

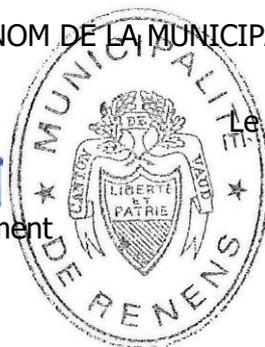


Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre



Membres de la Municipalité concernés: - M. Jean-François Clément, Syndic
- Mme Karine Clerc